

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-29

CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE LAFRANCAISE ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Lafrançaise sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **1 125 425,53 € HT** et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 - Protection contre la foudre des églises de Lunel et St Georges – 1 ^{ère} tranche	15 500,00 €	12,00%	1 860 €
2 - Protection contre la foudre des églises de Lunel et St Georges – 2 ^{ème} tranche	8 775,00 €	12,00%	1 053,00 €
3 - Rénovation de toiture à l'église St Georges – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
4 - Rénovation de toiture à l'église St Georges – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
5 - Rénovation de toiture à l'église St Maurice – 1 ^{ère} tranche	15 500,00 €	12%	1 860 €
6 - Rénovation de toiture à l'église St Maurice – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
7 - Réfection de la toiture de la mairie– 1 ^{ère} tranche	15 500,00 €	12%	1 860 €
8 - Réfection de la toiture de la mairie– 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
9 - Réhabilitation extérieure de la mairie – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
10 - Réhabilitation extérieure de la mairie – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
11 - Mise aux normes de la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
12 - Mise aux normes de la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
13 - Réaménagement de la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
14 - Réaménagement de la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
15 - Espace traiteur et annexes à la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
16 - Espace traiteur et annexes à la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
17 - Espace accueil/vestiaire à la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
18 - Espace accueil/vestiaire à la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
19 - Aménagement d'une salle de réunions – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
20 - Aménagement d'une salle de réunions – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
21 - Aménagement d'une salle pour les associations – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
22 - Aménagement d'une salle pour les associations – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
23 - Aménagement de l'école JB VER (6 classes, cantine de 100 places, 2 salles)	232 320 €	50%	132 960 €
24 - Construction de 2 préaux, sanitaires, salle polyvalente.	122 056 €	50%	61 028 €
<u>Equipements sportifs</u>			
25 - Création du tennis n° 1	28 018 €	Forfait	6 100 €
26 - Création du tennis n° 2	26 832 €	Forfait	6 100 €
27 - Construction vestiaires Lunel	26 000 €	60%	15 600 €
28 - Construction des vestiaires de Lafrançaise	26 000 €	60%	15 600 €
29 - Construction du club house à Lafrançaise	26 000 €	60%	15 600 €
30 - Jeux d'enfants à la piscine de la vallée des Loisirs	27 729 €	30%	8 319 €
SUBVENTION GLOBALISEE			305 620 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	1 125 425 €
------------------------	-------------

Dépense subventionnable H.T.	884 230 €
Subvention globalisée	305 620 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	27%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :
- la première de **101 873 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **101 873 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de **101 874 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement à conclure avec la commune de Lafrançaise,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur le budget départemental conformément au détail ci-après :

Opération	Article	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 12	204 1437	74	21 513 €
N° 13 à 22	204 1436	74	22 800 €
N° 23	204146	21	132 960 €
N° 24	204147	21	61 028 €
N° 25 à 29	204 1443	32	59 000 €
N° 30	204 1420	94	8 319 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-29

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE
LAFRANCAISE ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 pour la réalisation d'un programme estimé à 1 125 425,53 € à conclure avec la commune de Lafrançaise ;
- Accorde à la commune de Lafrançaise une subvention globalisée de 305 620 € payable en trois annuités (la première de 101 873 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 101 873 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1er tiers de subvention déjà perçu, le solde de 101 874 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement du programme des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 - Protection contre la foudre des églises de Lunel et St Georges – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
2 - Protection contre la foudre des églises de Lunel et St Georges – 2 ^{ème} tranche	8 775 €	12%	1 053 €
3 - Rénovation de toiture à l'église St Georges – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
4 - Rénovation de toiture à l'église St Georges – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
5 - Rénovation de toiture à l'église St Maurice – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
6 - Rénovation de toiture à l'église St Maurice – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
7 - Réfection de la toiture de la mairie– 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
8 - Réfection de la toiture de la mairie– 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
9 - Réhabilitation extérieure de la mairie – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
10 - Réhabilitation extérieure de la mairie – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
11 - Mise aux normes de la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
12 - Mise aux normes de la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	15 500 €	12%	1 860 €
13 - Réaménagement de la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
14 - Réaménagement de la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
15 - Espace traiteur et annexes à la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
16 - Espace traiteur et annexes à la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
	19 000 €	12%	2 280 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
17 - Espace accueil/vestiaire à la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche			
18 - Espace accueil/vestiaire à la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
19 - Aménagement d'une salle de réunions – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
20 - Aménagement d'une salle de réunions – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
21 - Aménagement d'une salle pour les associations – 1 ^{ère} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
22 - Aménagement d'une salle pour les associations – 2 ^{ème} tranche	19 000 €	12%	2 280 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
23 - Aménagement de l'école JB VER (6 classes, cantine de 100 places, 2 salles)	232 320 €	50%	132 960 €
24 - Construction de 2 préaux, sanitaires, salle polyvalente.	122 056 €	50%	61 028 €
<u>Equipements sportifs</u>			
25 - Création du tennis n° 1	28 018 €	Forfait	6 100 €
26 - Création du tennis n° 2	26 832 €	Forfait	6 100 €
27 - Construction vestiaires Lunel	26 000 €	60%	15 600 €
28 - Construction des vestiaires de Lafrançaise	26 000 €	60%	15 600 €
29 - Construction du club house à Lafrançaise	26 000 €	60%	15 600 €
30 - Jeux d'enfants à la piscine de la vallée des Loisirs	27 729 €	30%	8 319 €
SUBVENTION GLOBALISEE			305 620,00 €

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du Département ;

- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Article	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 12	204 1437	74	21 513 €
N° 13 à 22	204 1436	74	22 800 €
N° 23	204146	21	132 960 €
N° 24	204147	21	61 028 €
N° 25 à 29	204 1443	32	59 000 €
N° 30	204 1420	94	8 319 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,